

24 octobre — Arrêté n° 207/MFEP portant création d'une caisse de menues recettes auprès de la régie des eaux de Lomé	713
30 octobre — Décision n° 537/D/VP/MFEP/FA portant autorisation de paiement au profit de M. l'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République togolaise en France	713
Arrêtés et décisions portant nomination, attribution définitive de titres fonciers, octroi d'un secours temporaire, sanction disciplinaire et approbation de rôles	714
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES	
Décision portant engagement	716
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES MINES, DES TRANSPORTS ET DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	
Arrêté et décisions portant retrait de permis de conduire et affectations	716
MINISTÈRE DE LA JUSTICE	
Décisions portant nominations, affectations et engagements ..	718
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE RURALE	
Décisions portant nomination et affectation	718
MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE	
Décision portant affectations	719
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	
1963	
31 octobre — Arrêté n° 10-bis/MEN autorisant l'ouverture de la classe terminale des sciences expérimentales au Collège Saint Joseph de la mission catholique du Togo	719
31 octobre — Décision n° 85/D/MEN fixant la date des vacances scolaires pour l'année 1963-64...	719
Décisions portant affectations	719
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE	
1963	
29 octobre — Arrêté n° 355/MFP rapportant l'arrêté n° 257/MFP du 4 septembre 1962 nommant les membres des commissions d'avancement ..	722
Arrêtés et décisions portant intégrations, réintégration, admission définitive des candidats aux concours professionnels des douanes, nominations, engagements, affectations, cessation de fonctions, rappels à l'activité, mises en disponibilité, acceptation de démissions, licenciements, résiliation de contrat, admission à la retraite, additif et rectificatifs à de précédents arrêtés et décision portant nomination des membres des commissions d'avancement, intégrations et constatation de cessation de fonctions	722
AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES	
Immatriculation au registre de commerce	725
Inscriptions modificatives au registre de Commerce	725
Récépissé de déclaration d'association	726

ACTES DU GOUVERNEMENT
DE LA RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 63-139 du 31 octobre 1963 modifiant le décret n° 61-25 du 16 mars 1961 fixant le régime de rémunération des fonctionnaires de la République togolaise.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'arrêté n° 104/PM du 28 mai 1958 définissant les compétences ministérielles en matière d'administration et de gestion des diverses catégories de personnel ;

Vu la loi n° 58-66 du 1^{er} décembre 1958 portant statut général des fonctionnaires de la République togolaise ;

Vu le décret n° 61-25 du 16 mars 1961 fixant le régime de rémunération des fonctionnaires de la République togolaise modifié par les décrets nos 61-63 et 62-25 des 21 juillet 1961 et 30 janvier 1962 ;

Vu le décret n° 61-61 du 21 juillet 1961 portant modalités d'application du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 61-62 du 21 juillet 1961 instituant les diverses catégories hiérarchiques notamment l'annexe A de ce décret ;

Sur proposition du ministre de la fonction publique et du ministre des finances, de l'économie et du plan ;

Le conseil des ministres entendu,

D E C R E T E :

Article premier. — A compter du 1^{er} novembre 1963, la solde de base afférente à l'indice 200 telle que prévue à l'article 4 du décret n° 61-25 du 16 mars 1961 est portée à 81.680 francs.

Art. 2. — Le Ministre de la fonction publique et le Ministre des finances, de l'économie et du plan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 31 octobre 1963

N. Grunitzky

Par le Président de la République :

Le Ministre de la fonction publique,

O. Pana

Le ministre des finances, de l'économie et du plan,

A. Meatchi

Remise gracieuse

N° 63-138 du 28-10-63 — Une remise gracieuse de la peine de quatre mois d'emprisonnement est accordée au nommé Attisso Messan, condamné le 23 novembre 1961 par la cour d'appel du Togo à quatre mois de prison pour coups et blessures volontaires.

Le garde des sceaux, Ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret.